



# COMMUNIQUE

## OUVRIERS DE L'ETAT ET

### QUASI-STATUT.

### QUEL AVENIR ????

**S**uite aux élucubrations estivales des uns et à l'agitation des autres au sujet d'un quasi-statut qui serait sur le point d'être mis en place pour les ouvriers de l'Etat par la Fonction Publique, FORCE OUVRIERE, première organisation syndicale à la fonction publique d'Etat mais aussi au ministère de la défense (ministère qui regroupe la plus forte population d'ouvriers réglementés) a décidé de faire un point de situation sur ce dossier.

Il est vrai, que depuis quelques mois, voire années, la Cour des Comptes, le ministère des finances, le budget, le premier ministre et même notre propre administration se plaisent à mettre en avant le coût « exorbitant » de l'Ouvrier de l'Etat et s'ingénient à freiner voire à supprimer toute nouvelle embauche même si ponctuellement notre ministre réussit à arracher quelques droits ouverts à l'embauche.

La mission, confiée à la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) a donc été de concocter un texte qui devra permettre, à terme, de pallier aux difficultés de recrutement, rencontrées dans les domaines techniques « pointus », difficultés dénoncées par l'ensemble des « grands employeurs » de notre ministère mais aussi réduire considérablement (????) les coûts du titre 2 (salaires) sans augmenter ceux du titre 3 (budget de fonctionnement). Tout ceci nécessitera de véritables dons à la fois d'équilibristes, de funambules, d'acrobates ou de bonimenteurs.

### SITUATION ACTUELLE.

La DGAFP a rédigé unilatéralement un texte qui a été transmis aux administrations (ministères) concernées par le dossier.

Ce texte, trame de ce que pourrait être un futur statut des agents techniques dans notre ministère en particulier, mais qui risque également de servir de base à une application plus large de recrutement technique dans la Fonction Publique, va être discuté et débattu au sein des administrations ministérielles pour être présenté (ou pas.....) pour validation au premier ministre.

Le texte ne semble pas, à l'heure actuelle, ni faire l'unanimité ni recueillir l'assentiment de l'ensemble des employeurs, loin s'en faut.

Ce texte ne concernerait pas les agents, ouvriers de l'Etat dits « historiques » de notre ministère, mais serait appliqué au « flux » c'est-à-dire aux nouveaux recrutements ce qui mettra donc définitivement un terme à tout recrutement d'ouvrier réglementé.

Les recrutements envisagés se feraient dans le cadre de la Loi Sauvadet (art.36) comme contractuels, cédésiables ou jetables. Force Ouvrière dénonce un recul social inacceptable et rejette très clairement la politique libéraliste et réformatrice pratiquée par nos dirigeants.

## DANGER DE L'ABANDON DES EMBAUCHES SOUS STATUT OE.

- Les dérogations d'embauches actuelles ne sont effectives que sur 5 professions particulières dites de « hautes technicités ». Les difficultés, en termes d'effectif et de recrutement, que rencontrent certains employeurs, notamment dans le secteur de la maintenance, ne plaident pas pour ce mode de recrutement. Les grilles salariales, proposées par ce texte décourageront, à n'en pas douter les plus téméraires des éventuels candidats.
- L'absence d'embauche sous véritable statut mettra en péril les missions régaliennes de notre ministère et favorisera la mise en œuvre d'une politique d'externalisation, déjà prônée et engagée par certains employeurs. Les expérimentations de cette solution (externalisation) ont démontré, dans un passé proche, un surcoût impressionnant et souvent une absence totale de réactivité de ces sociétés privées.
- La spécificité de l'embauche locale des ouvriers de l'Etat assurait, jusqu'à présent, une garantie de pérennité sur les postes dans les organismes, et concourrait à assurer les missions et le bon fonctionnement structurel et organisationnel des établissements. Le recrutement par concours entraînera un Turn-Over des agents comme nous l'avons connu à l'issue des affectations post-concours des « ouvriers professionnels » puis des ATMD voire TSEF. Cette situation favorisera la militarisation par défaut des postes de soutien, pratique déjà largement mise en œuvre.

- L'engagement du maintien du FSPOEI ne pourra être remis en cause et l'alimentation de celui-ci incombera à terme en quasi-totalité à l'Etat.
- La contractualisation de ces postes et fonctions et la politique migratoire des agents qui en découlera inévitablement, verront la disparition complète de ce que beaucoup considéraient comme étant indispensable à la sauvegarde de la mémoire dans nos établissements.

Pour FORCE OUVRIERE, la seule alternative pour sauvegarder les missions et les assurer en régie ne peut passer que par la levée du moratoire et une véritable reprise des embauches d'ouvrier de l'Etat.

Reste à présent aux ministres de tutelles de ces agents de se positionner sur le sujet et de défendre les intérêts et l'avenir de leur personnel.



Paris, le 9 septembre 2015